RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail.Pro

Notice

Je bénéficie d'une aide à l'embauche pour un contrat de professionnalisation

Effectuez votre demande en ligne !

Pourquoi utiliser ce service ?

- **Sécurité**
  Vos données sont sécurisées par une double authentification
- **Simplicité et rapidité**
  Zéro papier, tout est dématérialisé, la demande comme les justificatifs
- **Accessibilité**
  Le service est accessible 24h/24 et 7j/7.
- **Efficacité accrue**
  Faciliter les démarches et éviter un risque de prescription.

Comment accéder au service en ligne ?

→ Rendez-vous sur **la page dédiée France Travail.Pro :**
pro.francetravail.fr/accueil/description/contrat-professionnalisation

Les étapes

1. **Je crée mon espace** sur France Travail. Pro qui sera certifié en ligne ou par un conseiller dans un délai de 48h

2. **Je prépare les justificatifs**

   - La copie du contrat de professionnalisation « **cerfa n° 12434*04** » dûment complété, daté et signé par vous-même et le salarié
   - **La décision de prise en charge financière que l'OPCO** (Opérateur de compétences) doit vous adresser dans les 20 jours après réception du contrat de professionnalisation ou, en l'absence de réponse au 21e jour, la **preuve de dépôt du contrat auprès de cet organisme**
   - **Un justificatif de coordonnées bancaires** aux normes BIC et IBAN

3. **Je clique sur « J'accède à la demande d'aide »**

4. **Je me connecte à mon compte France Travail.Pro**

5. **Je saisis les identifiants** du SIRET concerné par le contrat de professionnalisation

6. **Je remplis la demande d'aide en ligne au plus tard 3 mois après la date de début d'exécution du contrat de professionnalisation**

Besoin d'assistance ?

- **Des conseillers France Travail vous accompagnent** par téléphone au 39 95 de 7h30 à 20h00 du lundi au samedi.
- **Une difficulté pour créer votre espace ?** Une assistance technique joignable au 0 970 820 105 de 08h00 à 17h00 du lundi au vendredi
- **Une difficulté pour certifier votre espace ?** Des conseillers joignables au 08 06 06 00 20 de 8h00 à 18h00

Plus de 1 000 entreprises

ont effectué leurs démarches en ligne, pourquoi pas vous ?

France Travail services - janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France Travail